

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Auch
Vic Fezensac - SIAEP

Délibération N° DE_2026_016

OBJET :

Tarification de l'eau et de l'abonnement à partir du 1er juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée convoquée le 16 juin 2026, s'est réunie en session ordinaire en Salle du SIAEP, sous la présidence de Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE).

Nombre de conseillers en exercice : 20

Présents (16) : Madame NATHALIE BERGES (BAZIAN), Monsieur JEAN PIERRE DOAT (BELMONT), Monsieur MICHEL LEBE (CAZAUX D'ANGLES), Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN), Monsieur JEAN PIERRE HUBERT (MARAMBAT), Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE), Monsieur XAVIER LABAT (TUDELLE), Monsieur ROBERT CAMAZZOLA (VIC FEZENSAC), Monsieur GILLES GUICHARD (VIC FEZENSAC), Monsieur Théophile JOULLIE (BARRAN), Monsieur José Pierre LOPEZ (BIRAN), Madame Mauricette CAZE (CAILLAVET), Madame Marjorie LASBATS (CASTILLON DEBATS), Monsieur Philippe JOUEN (ORDAN LARROQUE), Monsieur Frédéric BERTOLLA (PRENERON), Monsieur Romain DOUCET (RIGUEPEU)

Procurations (2) : Madame CORINNE AGUT (CALLIAN) représentée par Monsieur JEAN PIERRE DOAT (BELMONT), Madame Nathalie BOULOIS (ANTRAS) représentée par Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE)

Absents et Excusés (2): Monsieur LAURENT BRUMM (SAINT JEAN POUTGE), Madame CLAIRE TUA (LE BROUILH MOMBERT)

Secrétaire de séance : Monsieur CEDRIC ZANARDO (JEGUN)

Objet : Tarification de l'eau et de l'abonnement à partir du 1er juillet 2026

•Vu les articles L.2224-12-4 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Considérant que toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis.

•Considérant qu'il convient d'approuver les tarifs de l'eau de la période allant du 01 juillet 2026 au 31 décembre 2026, elle sera applicable:

•Pour les factures de clôtures à compter du 1er juillet 2026

•Pour les factures semestrielles à compter du 1er juillet 2026 pour le secteur Vic-Fezensac, de Jegun et Syndicat.

Après en avoir délibéré, (modalités de vote à préciser), le conseil:

DECIDE:

DE FIXER à compter du 1^{er} juillet 2026 le montant du tarif de l'eau et de l'abonnement comme suit:

Pour tous les usagers équipés d'un compteur:

TERME FIXE (Abonnement annuel en euros facturé semestriellement)

Type compteur	Tarif HT annuel	Tarif semestriel
Diamètre 15 à 30	98€	49.00 €
Diamètre 40 à 50	266.70€	133.35 €
Diamètre 60 à 100	434.70 €	217,35 €
Diamètre> 100	837.90 €	418,95 €

Tarif du M3

Détail du prix	Tarif HT
M3 sans les redevances destinées aux organismes publics (collectées directement par le SIAEP, ou indirectement par le Syndicat TRIGONE)	1.81€

•**DE PRECISER** et pour information au consommateur que la redevance sur la consommation d'eau potable, sera détaillée à part dans la partie "organismes publics" dont le montant est de 0,32 € HT €/m3 consommé.

•**DE PRECISER** et pour information au consommateur que la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, qui est incluse dans le prix de vente de TRIGONE au Syndicat, sera détaillée à part dans la partie "organismes publics" dont le montant est de 0,11 € HT €/m3 consommé.

•**DE PRECISER** et pour information au consommateur que la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, sera détaillée à part dans la partie "organismes publics" dont le montant est de 0,064 € HT €/m3 consommé.

DE PRECISER et pour information au consommateur que la redevance restitution d'eau brutes (RIVES&EAU), sera détaillée à part dans la partie "organismes publics" dont le montant est de 0,17 € HT €/m3 consommé.

•**DE PRECISER** que les recettes seront inscrites au BUDGET principal du syndicat.

Fait à Vic FEZENSAC, le 26 juin 2026

Résultats du vote :
 Pour : 18
 Contre : 0
 Délibération adoptée

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le



ID : 032-200093920-20260625-DE_2026_016-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à VIC-FEZENSAC

Monsieur BENOIT DESENLIS (ROQUEBRUNE)
Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benoit Desenlis'.

SIAEP DE VIC-FEZENSAC

26 Av. des Pyrénées

32190 VIC-FEZENSAC

Tél. 05.62.64.42.77 Fax 05.62.59.09.08